

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Subvention 2016 pour le Comité d'Action Sociale Israélite de Marseille - CASIM - Soutien aux actions permettant la lutte contre la précarité

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Comité d'Action Sociale Israélite de Marseille (CASIM), au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement de 137 000 € pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre la précarité,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée